

BULLETIN MUNICIPAL



JUILLET 2025

Retrouvez votre bulletin municipal sur www.loupiacdelareole.fr

Chères Loupiacaises, chers Loupiacais,

Alors que l'été s'est bien installé, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de profiter pleinement de cette période estivale, que ce soit pour un moment de repos bien mérité, des retrouvailles en famille, ou simplement pour savourer la douceur de notre campagne.

Je vous invite néanmoins à rester vigilants face aux fortes chaleurs. Pensez à bien vous hydrater, à éviter les déplacements aux heures les plus chaudes de la journée, et à prendre soin des personnes les plus fragiles, notamment nos aînés. Restons également attentifs aux épisodes orageux, parfois violents, qui peuvent survenir à cette période de l'année. En cas d'alerte météo, merci de suivre les consignes de sécurité et de prendre toutes les précautions nécessaires.

En parallèle de cette période estivale, deux évolutions importantes méritent votre attention, car elles concernent directement la vie locale.

La première concerne notre commerce de proximité, qui a récemment fermé ses portes. C'est une perte pour la vie locale, tant sur le plan pratique que symbolique. Toutefois, nous gardons l'espoir de voir un repreneur redonner vie à ce lieu et nous restons mobilisés pour accompagner toute initiative en ce sens. Le maintien d'un service de proximité est essentiel pour le dynamisme de La commune, et nous ferons tout pour qu'une solution durable voie le jour.

La seconde concerne notre école, et plus précisément notre Regroupement Pédagogique Intercommunal. En raison d'une baisse significative des effectifs, une classe ne rouvrira pas à la rentrée prochaine. Il s'agit d'une décision difficile, car chaque commune impliquée dans ce regroupement a dû faire un choix. Nous avons pris nos responsabilités en maintenant deux classes à Loupiac, convaincus que notre école reste un atout pour notre village. Le bâtiment scolaire est adapté pour accueillir une cinquantaine d'élèves dans de bonnes conditions, et nous espérons que les années à venir permettront de retrouver un équilibre plus favorable.

La commune reste mobilisée tout au long de l'été pour assurer la continuité des services et répondre à vos besoins.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, placé sous le signe de la sérénité, de la vigilance et de la convivialité.

Bien cordialement,

Emmanuel GIL
Maire de Loupiac-de-La-Réole



INFORMATIONS DIVERSES

Réfection du seuil aval du pont du Nauton.

L'érosion avait disloqué et déplacé l'empierreage de la sortie aval du pont du Nauton. Ce ruisseau qui sinue de notre limite avec Fontet jusqu'à son passage sous le canal, pourtant si paisible et charmant en « temps ordinaire » devient presque torrentiel lors de périodes de pluie continue ou d'orages accompagnés de fortes précipitations. Il faut dire qu'il recueille les eaux d'un vaste bassin versant.



Ce pont, à l'origine bâti en pierre, avait été partiellement emporté lors d'importantes pluies début 2013.

Sa réfection avait été confiée à l'entreprise EIFFAGE qu'il l'avait alors remplacé par un pont cadre, d'embouchure plus large, et avait créé en sortie un seuil en pierre, afin d'éviter l'érosion du fond du lit du ruisseau. Mais au fil des intempéries, le courant a progressivement miné les berges, permettant à l'eau de passer sous le seuil qui a fini par se détacher et glisser vers l'aval. Si l'intégrité du pont était intacte, elle aurait pu à terme être menacée par l'érosion qui aurait inexorablement poursuivi son œuvre.



Cette route et ce pont étant sous compétence communautaire depuis maintenant quelques années, la Communauté de Communes avait, fin 2024, intégré prioritairement ces travaux dans son programme voirie 2025. Les travaux de réfection du seuil et d'enrochement des berges en sortie de pont ont été réalisés par l'entreprise LECOURT de Morizes pour un coût ttc de 76 402,20 €. Ils ont été totalement financés par la CdC et menés sous la maîtrise d'ouvrage de son service « Voirie ».

Vous voulez voir... : laissez le véhicule sur la place de la mairie, traversez la route et descendez à pied le petit Chemin du Rucher, prenez à droite la Route de La Bugade, flânez aux abords du lavoir, vous y êtes presque....

Bientôt une petite aire de jeux près de la salle des fêtes

La commune s'apprête à accueillir une aire de jeux à proximité de la salle des fêtes, un espace pensé pour le plaisir de tous les âges. Les tout-petits y trouveront trois jeux adaptés, tandis que les plus grands pourront profiter d'un panier de basket et d'une table de ping-pong. Une table de pique-nique complètera l'ensemble pour offrir un lieu de détente et de convivialité aux familles. Les travaux sont en cours pour une mise en service prévue courant septembre. Ce nouvel aménagement viendra enrichir l'offre de loisirs de la commune et favoriser les moments partagés en plein air.

Enquête publique – Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI)

Le RLPI est un document qui permet d'adapter sur le territoire intercommunal certains points de la réglementation nationale concernant l'implantation des panneaux publicitaires, enseignes et pré-

enseignes dans l'espace public. Une enquête publique relative à ce RLPI se tiendra du 8 au 22 septembre 2025, au siège de la Communauté de Communes du Réolais en Sud-Gironde (3, rue Jules Ferry , 33190 La Réole). Pendant toute la durée de l'enquête, les Loupiacais pourront consulter le dossier et formuler leurs observations sur un registre prévu à cet effet Les Loupiacais sont invités à donner leur avis

Permanences physiques prévues :

- **Lundi 8 septembre 2025** : de 8h30 à 12h30
- **Vendredi 12 septembre 2025** : de 13h30 à 16h00
- **Mercredi 17 septembre 2025** : de 13h30 à 17h00
- **Lundi 22 septembre 2025** : de 13h30 à 17h00

Le Comité des fêtes de Loupiac mobilisé pour Cœur en Réolais **pour la 3^{ème} édition de Cœur en Réolais - Dimanche 18 Mai 2024**

Dans le cadre de la troisième édition de **Cœur en Réolais**, qui s'est tenue à Fontet le 18 mai dernier, les participants ont parcouru les communes de Fontet, Hure, Noailac et Loupiac de la Réole, dans un esprit convivial et solidaire au profit de la Fédération Française de Cardiologie (FFC).

À cette occasion, le Comité des fêtes de Loupiac, accompagné de bénévoles — élus ou habitants des alentours —, s'est fortement mobilisé en organisant une vente de burgers maison. Cette initiative gourmande, très appréciée du public, a contribué à l'ambiance chaleureuse de la journée tout en soutenant une noble cause.

Grâce à cette action, **1 400 euros** ont été récoltés et intégrés au montant global reversé à la FFC, soit un total de 6 788 € pour cette édition.

A 16 ans, pensez au recensement citoyen !

Le recensement citoyen est obligatoire et doit être fait dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire permettant ainsi :

- d'obtenir une attestation de recensement ;
- d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC) ;
- d'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

Le recensement peut être effectué à la mairie de la commune d'habitation ou en ligne en se munissant de :

- la carte nationale d'identité ou passeport valide ;
- du livret de famille à jour ;
- d'un justificatif de domicile (dans le cas d'une inscription en mairie uniquement).

L'ETAT CIVIL

Naissances

- RICHET Liam le 15/03/2025
- SAUNIER THION Arthur Jérôme Loïc le 19/03/2025

Mariages

- JELLOUL Morad et JACQUINOT Aurélie Ginette Jacqueline le 26/04/2025

Décès

- REINE-ADELAÏDE Arielle Huguette le 06/11/2024
- NOËL Mireille le 22/03/2025
- PARRICAL Marie Rose le 24/03/2025

PROCES VERBAUX DE REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 FÉVRIER 2025

Absente: Clara BIELLMANN – **Excusée:** Béatrice LAGOUEYTE **Secrétaire:** Bernard PLAT.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 Décembre 2024 : le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) : le maire présente quatre déclarations concernant les parcelles ZD 86 – ZD 54 – ZC 38 – ZC 58, situées en zone U du PLUi et soumises à possibilité de préemption par la commune. Après analyse, le conseil décide :

- ZD 86, propriété LAVEVRE : la commune n'a pas d'intérêt à exercer le droit de préemption.
- ZD 57, terrain ZIGANI : ce dossier, reçu le 16 décembre, est aujourd'hui hors du délai des deux mois pendant lesquels la commune peut exercer son droit. Le conseil ne peut donc pas statuer.
- ZC 38 et 58 : parcelles de la propriété ZIGANI, soumises à redécoupage : faute de plans précis sur le nouveau parcellaire envisagé, le conseil reporte sa décision. NB : ces DIA ont été reçues récemment.

RLPI : le conseil municipal prend acte de la présentation et de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal, en application des dispositions combinées des articles L.581-14-1 du Code de l'Environnement et L.153-12 du Code de l'Urbanisme. NB : contrairement au sujet traité lors de la précédente réunion, le zonage n'est pas à l'ordre du jour.

SDEEG : Ce syndicat fait part du souhait d'adhésion des communes de Jugazan, La Réole, Le Tuzan, Bassanne, St Sulpice de Pommiers, Blésignac, Floirac, Blaignac, Brouqueyran, Camiac et St Denis, Cours de Monségur, Cours les Bains, Etauliers, Frontenac, Gans, Noaillac, Pujols, Sainte Radegonde, Savignac, Sigalens et Sillas,

Ces adhésions sont subordonnées à l'accord de toutes les communes déjà membres de l'EPCI. Le conseil municipal donne un avis favorable à cette extension de périmètre du SDEEG.

Salle communale : lors de sa visite, la commission de sécurité avait prescrit la réalisation d'un RVRAT – Rapport de Vérification Règlementaire Après Travaux – Ce document est obligatoire après réalisation de travaux importants. L'APAVE, consultée sur la réalisation de ce rapport, propose un devis de 1 620.00€ ttc. Le conseil municipal valide cette proposition.

Aménagement extérieur : E.GIL et P.WOLF proposent d'installer des équipements pour agrémenter les espaces publics : poteau de basket – cage de foot – table aux abords de la salle des fêtes ou à côté du lavoir. Un devis sera demandé pour l'achat et la maintenance de ces équipements.

Questions diverses :

Parcelle ZE 73 : cette parcelle a fait l'objet de plusieurs projets qui pour des raisons différentes, n'ont pas abouti. Le conseil dans son ensemble souhaite voir évoluer cette situation si un projet d'aménagement intéressant se présente. Michel LATRILLE pense que, sur une fin de mandat, la commune ne devrait pas se séparer d'un terrain intéressant car bien situé, et préserver ainsi les projets que pourrait avoir une future équipe municipale.

Stade : les vitres des projecteurs du stade sont détériorées. Leur remplacement peut s'avérer impossible, car les agrafes qui les maintiennent sont hors d'usage. Le président du FCPA propose de

remplacer ces projecteurs pour un coût de 596,40 € TTC, intervention avec une nacelle comprise. Le conseil donne son accord pour prendre en charge cette opération.

Anciens de l'Espoir Loupiacais Football : les anciens du club organisent une journée de retrouvailles le 20 avril prochain. Ils sollicitent le prêt de la salle des fêtes. Le conseil donne son accord pour une mise à disposition de la salle à titre gracieux.

ZRR/FRR : suite à l'adoption du projet de loi de finances 2025 ; la commune, tout comme les 40 autres de la CdC, est admise avec effet rétroactif au dispositif FRR.

Cœur en Réolais : en vue de l'organisation de cette manifestation par la CdC, le conseil donne son accord pour la mise à disposition de 20 tables et 140 chaises.

La séance est levée à 00H10.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 MARS 2025

Absente: Clara BIELLMANN –

Secrétaire: Béatrice LAGOUEYTE.

En préambule, le maire demande de rajouter à l'ordre du jour le vote des taux des taxes locales. Le conseil donne son accord. Par ailleurs Bernard PLAT informe devoir partir à 23h00.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 février 2025 : le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Présentation des Comptes de Gestion et vote des Comptes Administratifs 2024 : Au vu du Grand Livre, le maire fait lecture et commentaire des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement des deux budgets – Principal et Annexe Multiple Rural -. Il ressort les résultats suivants :

| Budget Principal | Fonctionnement | | Investissement | |
|-------------------------------|---|-------------------|-----------------------|-------------------|
| Dépenses | | 305 563.12 | | 147 624.35 |
| Recettes | | 394 635.86 | | 174 663.65 |
| Résultat de l'exercice | | 89 072.74 | | 27 039.30 |
| Report N-1 | Excédent | 93 530.33 | Déficit | 46 910.93 |
| Résultat cumulé | Excédent | 182 603.07 | Déficit | -19 871.63 |
| | Restes à Réaliser | | 35 415.77 | |
| | Besoin total de financement (Déficit + RAR) | | 55 287.40 | |
| | Excédent à reporter au BP 2025 | | 127 315.67 | |

Par rapport à 2023, l'évolution des recettes est de 4.77%, celle des dépenses de 5.40 %.

| Budget Annexe Multiple Rural | Fonctionnement | | Investissement | |
|-------------------------------------|---------------------------------------|------------------|------------------------|-------------|
| Dépenses | | 0.35 | | 0.00 |
| Recettes | | 5 035.34 | | 0.00 |
| Résultat de l'exercice | | 5 034.99 | | 0.00 |
| Report N-1 | | 26 816.48 | | 0.00 |
| Résultat cumulé | Excédent | 31 851.47 | Résultat cumulé | 0.00 |
| | Excédent à reporter au BP 2025 | | 31 851.47 | |

Vote des Comptes de Gestion : Les Comptes de Gestion établis par la Trésorerie étant conformes aux résultats présentés, le conseil les approuve à l'unanimité.

Vote des Comptes Administratifs : le maire ayant quitté la salle, et sous la présidence de Gérard GAY, les Comptes Administratifs de la commune sont également approuvés à l'unanimité

Affectation des Résultats : Le conseil valide l'affectation au Budget 2025 des résultats suivants :
127 315.67€ au Budget Principal et 31 851.47€ au Budget Annexe.

Taux des Taxes Locales : l'état notifié par les services fiscaux précise les bases d'imposition réelles de 2024 ainsi que les bases prévisionnelles et les produits attendus à taux constants pour 2025.

| Réel 2024 | Bases | Produit | Taux | 2025 | Bases | Produit |
|------------------|---------|----------------|-------|------|---------|----------------|
| Foncier Bâti | 368 540 | 132 526 | 35.96 | | 375 100 | 134 886 |
| Foncier Non Bâti | 20 374 | 11 710 | 57.48 | | 20 400 | 11 726 |
| Taxe Habitation | 60 911 | 6 474 | 10.68 | | 55 800 | 5 959 |
| Total | | 150 710 | | | | 152 571 |

NB : dans le cadre de la loi de Finances, les bases 2025 des valeurs locatives cadastrales de l'ensemble des taxes ont été revalorisées de 1.7% par rapport à 2024.

Au vu des états budgétaires, le conseil décide à l'unanimité de reconduire les taux actuels.

Vote des subventions aux associations : le maire rappelle les montants des subventions accordées en 2024

- **ADRA 33 : 50 €** ; Cet organisme a transmis un rapport moral et un bilan financier.
- **FNACA : 50 €** : pas de bilan financier (NB : de récents évènements familiaux ont affecté le fonctionnement de cette association qui reste toutefois active sur le réolais).
- **Arbres et Paysages 33 : 20 €** . Il s'agit d'une cotisation d'adhésion à cette structure.
- **MSTL** : ne demande pas de subvention ; fonctionne avec les cotisations des adhérents.
- **Espoir Loupiacais Fêtes : 800€** : Bernard PLAT expose les actions prévues et l'état financier.
- **ACCA : 800 €** : Michel LATRILLE résume les rapports moral et financier précédemment envoyés à chaque conseiller.

Sur proposition du maire, les montants des subventions sont reconduits à l'identique pour 2025.

DIA : Les parcelles ZC 84, 86 et 87, issues des divisions des parcelles ZC 38 et 58, font l'objet d'un compromis de vente. Situées en zone U du PLUi, elles sont soumises à droit de préemption par la commune. Après analyse, le conseil décide de ne pas exercer ce droit.

22h54 : comme annoncé, Bernard PLAT quitte la réunion.

Questions/Informations Diverses :

SGM : Sud Gironde Mobilité : Ce syndicat, émanation du SISS de Langon, a reçu la compétence « Mobilité » par délégation des CdC du Langonnais, du Réolais et de Convergence Garonne. Il élabore actuellement un plan de mobilité sur le territoire de ces 3 CdC, avec des lignes régulières, mais aussi des lignes de transport à la demande avec point de desserte dans chaque commune. Pour Loupiac, l'actuel abribus sera proposé comme point d'arrêt.

La séance est levée à 00H25.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 7 AVRIL 2025

Absente: Clara BIELLMANN – **Excusé :** Gaël NGUYEN - **Secrétaire:** Sandrine VAYSSE.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 Avril 2025 : le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Présentation et vote du budget primitif 2025 : le budget a été précédemment préparé en Commission des Finances, Michel LATRILLE le présente au conseil municipal.

Budget Annexe Multiple Rural : Avec le report de l'excédent de l'exercice précédent, la section de fonctionnement est équilibrée à 32 717,47 €; les recettes de fonctionnement n'enregistrent que l'équivalent de deux mois de loyer, prenant ainsi en compte la situation actuelle de ce commerce. Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à 500,00 €, soit le montant de la caution de loyer susceptible d'être remboursée à l'exploitant.

Budget Principal : Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 417 768,40€, auxquelles s'ajoutent 45 410,27€ de virement à la section d'investissement.

- Les recettes sont connues pour la fiscalité locale – 154 019,00€ - et pour les dotations de l'État - 134 070,00€. Celles reversées par le Département n'étant communiquées qu'au cours du 2^{ème} semestre, ont été estimées à minima. Avec le report des 127 315,67€ de l'excédent de N-1, la section de fonctionnement est équilibrée à 463 178,67€.
- En investissement, les dépenses enregistrent le report du déficit de N-1 de 19 871,63€, le remboursement de l'annuité d'emprunt pour 32 616,51€, et 70 909,53€ de travaux ou aménagements. Cette section est équilibrée à 124 697,67€, avec pour recettes :
 - 55 287,40€ en couverture du déficit de N-1 et des Restes à Réaliser.
 - 10 000,00€ de Fonds de concours de la CdC, sur les investissements 2024.
 - 14 000,00€ de FCTVA.
 - 45 410,27€ d'autofinancement.

Après paiement de l'annuité 2025, l'encours d'emprunt restant dû sera de 99 876,36€.

Soumis au vote ces deux budgets sont adoptés à l'unanimité.

Validation de projets :

Espace de jeux : Emmanuel GIL et Patricia WOLF présentent le projet d'aménagement d'un nouvel espace à côté de la salle communale. Le devis de la sté ALEC comprenant une girafe et une voiture sur ressort, un balancier 2 places avec butoir, un panneau de basket, une table de pique-nique, la signalétique et le premier contrôle de conformité, s'élève à 5 501.00€ ttc, pose non comprise.

La question étant posée du risque et de la responsabilité liés à la réalisation en régie de la pose de ces éléments, il est décidé de demander un complément de devis pour l'installation de ces équipements par le prestataire, ainsi que pour la pose d'une clôture et d'une table de ping-pong.

Remplacement des vitrines d'affichage : les vitrines de la mairie, de l'épicerie et de médiathèque souffrent de problèmes d'étanchéité et d'opacité. Les devis de 885,42€ ttc pour les trois vitrines de la mairie et de 729.60€ ttc pour celle de l'épicerie sont validés.

Concernant la médiathèque, il s'avère préférable de remplacer le grand panneau existant par deux modules de 1mX1m chacun; un devis sera demandé. La petite vitrine, dont un volet est manquant étant inutilisée, sera supprimée.

Décorations lumineuses de Noël : La décoration de la salle des fêtes et de la mairie (éléments suspendus en façades et structure au sol) faisait l'objet d'un contrat de location triennal pour un montant annuel de 4 476.00€. Ce contrat étant arrivé à terme en 2024, le prestataire ADN Light, propose un nouveau contrat, reprenant à l'identique les frises de la salle communale et de la mairie, mais avec des modules différents pour la décoration posée au sol. Après échanges sur les propositions présentées par P. WOLF, le conseil porte son choix sur la location de modules d'occasion, représentant des « paquets cadeaux ». Il est convenu de demander un nouveau devis prenant en compte ce choix.

Entretien des Pompes à Chaleur équipant les bâtiments communaux : Ces matériels nécessitent un entretien spécifique en fonction de leur mode de chauffage air/air ou air/eau. Afin de prévenir les pannes et d'optimiser leur fonctionnement, l'entreprise CARMAGNAC, installatrice de ces équipements, a été sollicitée pour un devis de contrat d'entretien. La proposition est la suivante :

- Médiathèque : 288,00€ ht
- Salle des fêtes 380,00€ ht
- Épicerie 162.00€ ht
- Mairie 270,00€ ht pour les appareils air/air.
150,00€ ht pour la pompe air/eau
320,00€ ht pour la vidange et le remplacement du fluide caloporteur.
- Presbytère 330,00€ ht

Soit un total ttc de 2 279,00€. Un autre devis fourni par l'entreprise CANTAU de Bazas, s'élève à 2 406,00€ ttc. Le conseil décide de retenir la proposition CARMAGNAC

Revalorisation du loyer du presbytère : le bail de ce logement prévoit la revalorisation du loyer à compter du 17 avril sur la base de l'indice du 1^{er} trimestre de l'année en cours. Compte tenu que l'indice du 1 T 2025, n'est pas connu à ce jour, et afin d'éviter un calcul de loyer du mois d'avril sur deux indices différents, le conseil décide que la revalorisation se fera toujours sur l'indice de référence, mais à partir du 1^{er} mai de chaque année. NB : le montant des provisions pour charges payé par la locataire sera également revalorisé afin de prendre en compte le coût de maintenance de l'installation de chauffage – voir ci-dessus.

Terrain communal ZE 73 : E.GIL et P.WOLF exposent le projet que Mme LESAGE, Agence immobilière du Château, à La Brède, est venue présenter le 2 avril. Elle propose d'acquérir cette parcelle, d'y aménager et viabiliser en vue de leur revente, 4 terrains libres de construction, de 800 à 820m² chacun et dotés d'une place du midi. Un espace poubelle et boîtes à lettres est prévu en limite de domaine public. La desserte des deux terrains situés en fond de parcelle est prévue par un accès commun. L'infiltration des eaux traitées et du pluvial, ainsi que leur exutoire éventuel reste à définir et à valider. Par ailleurs la configuration proposée nécessiterait le déplacement de l'aménagement de sécurité existant en entrée de bourg. Le conseil s'accorde sur le fait de vendre ce terrain, mais après débat sur le montant de cession, demande qu'un professionnel soit consulté pour obtenir une estimation au prix du marché.

Questions/Informations Diverses : Pas de question.

La séance est levée à 23H43.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 20 MAI 2025

Absente: C. BIELLMANN – **Excusés** : B.LAGOUEYTE – B.PLAT - **Secrétaire:** G. NGUYEN.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 Avril 2025 : après lecture, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Protection Complémentaire Prévoyance et Santé du Personnel : Le Comité Social Territorial du Centre de Gestion a donné un avis favorable sur le projet de convention de participation financière à la couverture du risque «Prévoyance», dès lors que le personnel souscrit cette garantie - cf. séance du 17.12.2024 - Le conseil autorise donc le maire à signer la convention d'adhésion à la proposition du Centre de Gestion, qui aura un effet rétroactif au 1 janvier 2025.

Par ailleurs la participation de l'employeur à la « Complémentaire Santé » des agents devenant obligatoire au 01.01.2026, le conseil autorise le maire à se rapprocher du CDG 33 afin d'adhérer aux

conventions que propose cet organisme de tutelle. Le conseil décide à l'unanimité que le montant de cette participation sera de 15€ par agent et par mois.

Cimetière: reprise des concessions en état d'abandon: Michel LATRILLE rappelle le déroulement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon. Débutée en 2021, elle est arrivée à échéance fin 2024, il convient donc maintenant de la finaliser. Le conseil municipal à l'unanimité :

- valide la reprise des concessions portant les références suivantes au cadastre du cimetière : C3 – C4 – D2 – F9 – G3 – G7 – H7 – H8 – H10 – I3 – M2 – O2 – Q3 – S2 – T4 – W2 – W3 – Y4 – Z4 – Z5 –
- autorise le maire à prendre l'arrêté prononçant leur reprise afin qu'elles soient de nouveau libres d'attribution.
- valide le devis de l'entreprise LAPORTE d'un montant TTC de 6 555€, pour les travaux d'enlèvement des pierres tombales, d'exhumation et de réduction éventuelle des corps, de dépôt sous sac scellé à l'ossuaire communal avec fourniture d'un registre, et de remblaiement avec fourniture de gravier sur les concessions ouvertes.

Cimetière : travaux murs d'enceinte : Les enduits du mur d'enceinte côté Sud sont dégradés, laissant l'eau s'infiltrer entre les pierres. Concernant le mur côté Est, certains panneaux s'affaissent et s'inclinent vers l'extérieur. Le conseil valide le devis de l'entreprise BOTTECCHIA pour un montant ttc de 24 638.90€. Nb : cette dépense avait été prévue au budget 2024.

Jeux extérieurs - décorations de Noël : Patricia WOLF présente les devis liés aux différents équipements ou achats précédemment envisagés :

Aire de Jeux :

- | | |
|--|----------------|
| - Girafe et voiture sur ressort – Balancier – But basket – Table pique-nique : | 4 392.00 € ttc |
| - Table de Ping-Pong en matériau composite | 1 329.72 € ttc |
| - Panneau « Aire de Jeux » | 172.15 € ttc |
| - Installation et pose de ces équipements | 3 252.00 € ttc |
| - Vérification de la conformité des équipements par l'APAVE | 576.00 € ttc |
| Soit un total de | 9 721.87 € ttc |

A l'unanimité, le conseil valide ces devis, et décide, pour financer cette dépense, d'ouvrir une opération dédiée en section d'investissement et de modifier comme suit le Budget Principal 2025

| | | |
|--------------|----------------------|-------------|
| Opération 42 | Acquisition matériel | - 8 000.00 |
| Opération 17 | Eglise Cimetière | - 2 000.00 |
| Opération 61 | Aire de Jeux | + 10 000.00 |

Remplacement de vitrines d'affichage : le devis de fourniture pour 3 modules de 1m pour la mairie, et d'un panneau de 2m à deux battants pour la médiathèque, s'élève à 1 891.74 € ttc. Le conseil valide unanimement. Cette dépense sera affectée à l'opération « Acquisition matériel».

Décorations de Noël . : Patricia WOLF présente le nouveau devis de location sur 3 ans soumis par ADN Light.

Le conseil valide la partie concernant les frises des façades de la mairie et de la salle, mais souhaite réduire à 2 le nombre de décors au sol. Une révision du devis est demandée.

Michel LATRILLE s'abstient et explique sa position par cette déclaration: « Au vu du devis présenté, le budget à consacrer à ces décorations est quasi-équivalent à celui des années précédentes. Aussi, je valide les illuminations de façade, mais pas les motifs en 3D au sol dont le coût représente 40% du montant total de ce devis. Car, alors que l'on demande des économies aux collectivités, que la progression de nos dépenses de fonctionnement est supérieure à celle de nos recettes, lesquelles sont de plus en plus incertaines, un peu de sobriété serait bienvenue».

Terrain communal ZE 73 : lors d'une précédente séance, le conseil avait demandé de recourir à un professionnel pour obtenir une estimation de prix pour ce terrain. Or, la notaire de la commune n'a pas souhaité se prononcer et a conseillé de consulter les services des « Domaines ». Or ces derniers

n'interviennent qu'à partir d'un seuil bien supérieur au prix du terrain; ils proposent toutefois de consulter le site DVF « Données de Valeur Foncière ». Par ailleurs aucune agence immobilière du secteur ne veut donner une estimation ferme.

Une recherche sur les terrains à vendre dans le sud réolais montre une fourchette de 10 à 33€ le m². Après débat, et au vu du projet qui a été présenté, le prix de 22€ le m² est proposé pour cette parcelle de 3500 m², soit 77 000 € net vendeur. Ce montant est validé à l'unanimité moins une abstention. Le conseil autorise le maire à formaliser cette proposition auprès du porteur de projet.

Questions/Informations Diverses : Pas de question.

La séance est levée à 23h09.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 JUIN 2025

ORDRE DU JOUR : Débat et décision « Petite épicerie ».

Absente: Clara BIELLMANN – **Excusée** : Sandrine VAYSSE - **Secrétaire**: Gérard GAY.

Débat et décision «Petite épicerie» : le maire rappelle que ce commerce est en liquidation judiciaire, et informe le conseil que les offres de reprise peuvent être déposées auprès du mandataire liquidateur jusqu'au 20 juin. Deux candidats se sont fait connaître; ils ont été dirigés vers le mandataire.

La commune a juridiquement la possibilité de se porter candidate à la reprise de ce commerce. Si elle était attributaire, elle aurait alors deux options de sortie : la mise en gérance ou la revente. Le débat porte sur l'opportunité de candidater à cette reprise.

Côté avantage, cela permettrait à la commune d'installer un repreneur qu'elle connaît, et ce quel que soit le cas de figure, revente ou mise en gérance; toutefois cette dernière solution ne saurait être que provisoire car elle devrait déboucher à court terme sur une cession, le cas échéant au gérant, ou alors à un tiers.

Côté inconvénient : compte tenu des démarches administratives, notamment celles liées au débit de tabac, les deux hypothèses, gérance ou revente, auraient pour effet de retarder la reprise et donc la réouverture du commerce.

A cela s'ajoute la difficulté d'estimer le prix pour présenter une offre qui soit suffisamment cohérente pour être retenue, tout en étant acceptable pour la revente à un futur repreneur.

La position du conseil est d'attendre le 20 juin et les résultats des offres qu'aura reçues le liquidateur. Si celles-ci s'avéraient non recevables, il serait toujours possible de se repositionner.

Informations diverses : le maire fait part du projet de rachat de la SCEA ROCHAT par un groupe espagnol en vue d'y implanter une activité de production, de conditionnement et d'expédition de kiwis jaunes. La production locale porterait sur 70 à 100 hectares. Parmi les problèmes à résoudre se pose celui de la voirie pour l'accès des véhicules lourds et de grand gabarit. La CDC réfléchit aux aménagements possibles des voies existantes.

La séance est levée à 22h00.

LES INFOS PRATIQUES

| | | |
|--|---|--|
| <p style="text-align: center;">MAIRIE</p> <p>Mardi de 15h30 à 18h00 Samedi de 9h00 à 11h30 mairie@loupiacdelareole.fr www.loupiacdelareole.fr</p> | <p style="text-align: center;">ECOLES</p> <p>Fontet ☎ 05.56.71.03.63 Hure ☎ 05.56.61.10.00 Loupiac ☎ 05.56.61.14.99 Inscriptions, Renseignements Transport, cantine et accueil périscolaire contact@sivos-fhl.fr</p> | <p style="text-align: center;">MEDIATHEQUE</p> <p>Mardi de 14h30 à 18h00 Samedi de 9h30 à 12h00 ☎ 05.56.61.40.96 bibliotheque@loupiacdelareole.fr</p> |
| <p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES</p> <p>3, rue Jules Ferry – La Réole ☎ 05.56.71.71.55 www.reolaisensudgironde.fr</p> | <p style="text-align: center;">FRANCE SERVICES</p> <p>Accueil de service public (CAF, CARSAT...)</p> <p>Dans les locaux de la CdC 3, rue Jules Ferry – La Réole Ouvert du lundi au vendredi ☎ 05.56.71.71.55</p> | <p style="text-align: center;">MISSION LOCALE Sud Gironde</p> <p>Antenne de La Réole 1 Rue Bellot des Minières – La Réole ☎ 05.56.71.23.43</p> |
| <p style="text-align: center;">REGIE D'ELECTRICITE</p> <p>ZA du Bois Majou - Aillas ☎ 05.56.71.04.50</p> | <p style="text-align: center;">VEOLIA EAU</p> <p>1138 rue Jean Gaston Dumeste – Loupiac de la Réole ☎ 05.61.80.09.02</p> | <p style="text-align: center;">Syndicat Eau et Assainissement</p> <p>1138 rue Jean Gaston Dumeste – Loupiac de la Réole ☎ 05.56.71.83.94</p> |
| <p style="text-align: center;">SIPHEM</p> <p>Maison de l'Habitat et de l'Energie</p> <p>47 av. du Général de Gaulle Gironde Sur Dropt ☎ 05.56.61.20.75 www.siphem.fr</p> | <p style="text-align: center;">ECOLE DE MUSIQUE</p> <p>11, rue des Menuts – La Réole ☎ 05.56.71.05.50 ecolemusique@reolaisensudgironde.fr</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">CENTRE DE LOISIRS</p> | <p style="text-align: center;">CLIC</p> <p>Comité Local d'Information et de Coordination</p> <p>Centre Hospitalier de La Réole ☎ 05.56.61.53.10</p> |
| <p>USTOM - Ordures Ménagères ☎ 05.56.61.46.27 contact@ustom33.org www.ustom33.org Demande de bac ou Remplacement Adressez-vous à la Mairie</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">DECHETTERIE</p> <p>Rue A. Citroën – La Réole Du mardi au samedi ☎ 05.56.71.27.17</p> | <p>Chemin de Peyrefitte – La Réole ☎ 05.56.61.03.59 alsh-lareole@reolaisensudgironde.fr</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">RELAIS PETITE ENFANCE</p> <p style="text-align: center;">Multi Accueil</p> <p style="text-align: center;">Lieu Accueil Enfants Parents ☎ 05.56.61.21.31 rpe@reolaisensudgironde.fr</p> <p style="text-align: center;">-----</p> | <p style="text-align: center;">L'infos'Jeunes</p> <p>Point Rencontre Jeunes</p> <p>1 Rue Bellot des Minières – La Réole ☎ 06.15.25.65.46 infojeunes@reolaisensudgironde.fr</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">ESPACE ADO'S</p> <p>1 Rue Bellot des Minières – La Réole Tous les mercredis et les vacances scolaires ☎ 06.32.93.07.11 espaceados@reolaisensudgironde.fr</p> |